

Aide à la rédaction d'un
D.P.G.F. - LOT MECM
MISE EN COMMUN DE MOYENS

CHAPITRE 1
INSTALLATION DE CHANTIER
BASE VIE / CONTRÔLÉ ACCES

Chantier : catégorie 1

Mettre le cartouche de l'opération

ÉVOLUTIONS SUCCESSIVES

Indice	Date	Rédacteur	§	Nature de l'évolution
A	Fév 23	Lot MECM		Création document
B	Juillet 23	Lot MECM	Sommaire	Mise à jour sommaire
C	Mars 25	Lot MECM		Mise à jour suppression lot 00 / mise à jour
D	Juin 25	Lot MECM		Sanitaires et douches personnel féminin

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Étendue des travaux.....	
2. Ouvrages existants et avoisinants.....	
3. Description des ouvrages.....	
4. Notice d’Organisation Chantier (N.O.C)	
5. Signalisation de chantier.....	
6. Voies de circulation chantier piétons	
7. Aires de lavage camions (boues et toupies béton).....	
8. Aire de stockage déchets	
9. Clôtures	
10. Cantonnements.....	
11. Branchements et évacuations de chantier.....	
12. Propreté du chantier.....	
13. Gestion de chantier.....	
14. Autres frais : équipement direction – repliement.	

Les travaux faisant l'objet du présent marché concernent la construction de plusieurs bâtiments. Le présent CCTP a pour but de décrire les travaux à exécuter pour la mise en œuvre d'une installation de chantier ou base vie dans le cadre de la loi/ décret CSPS et de sa mise en commun de moyens pour l'ensemble des lots et principalement GO et CES.

Le présent document a pour objet de définir les hypothèses techniques et estimatives des études/travaux du domaine « bâtiment », dans le cadre du projet de

Le projet consiste dans la construction de XXXX bâtiments neufs (voir l'extrait de plan ci-dessous) :

Les travaux envisagés pour ces bâtiments sont les suivants :

-

1) ÉTENDUE DES TRAVAUX			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
- 1.1) L'application de la charte de chantier vert			
- 1.2) Toutes démarches nécessaires auprès des concessionnaires			
- 1.3) Les études avec notes de calcul, plans et détails d'exécution			
- 1.4) Les constats contradictoires fixant l'état des abords ;			
- 1.5) L'implantation par un géomètre de la polygonale base vie, l'implantation de la grue			
- 1.6) La mise en place, entretien, repli des emprises de chantier			
- 1.7) La mise en place et repli des cantonnements entreprises			
- 1.8) Les cheminements piétons			
- 1.9) Signalétique extérieure (dont passage piétons provisoire, panneaux accès chantier, ...) et intérieure chantier VL/PL, piétons			
- 1.10) Dalles béton des bungalows seront prévues au lot GO			
- 1.11) Portails de chantier (PV/VL et piétons) /portillon accès badge			
- 1.12) bungalow gardien/ barrière amovible PL/VL,			
-1.13) La mise en place d'un agent d'accueil - trafic			
- 1.14) Caméra de surveillance et fausses caméras			
-1.15) Protection des existants conservés (sauf les arbres)			
-1.16) Raccordement branchements et repliement : électricité,;			
- 1.17) Raccordement branchements :Eau, EU, EV)			
- 1.18) Gestion des containers et bennes collectifs ;			
- 1.19) La mise en place du personnel de chantier,			
- 1.20) La mise en place d'un agent d'accueil - trafic			
- 1.21) Terrassements nécessaires installations de chantier			
- 1.22) Nettoyage et remise en état des zones utilisées pour base vie			
-1.23) Équipements de chantier nécessaires à la direction de chantier ;			

- 1.24) Installations mises service matériel téléphonique et informatique.			
VARIANTE			
- 1.25) Déménagements locaux prévus dans le cahier de phasage			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
- 1.26) Réception installation de chantier.			
- 1.27) Matériaux, matériels, engins installation de chantier			
.....			
- 1.30 PRESTATIONS HORS TRAVAUX			
- Bungalow de vente et panneaux publicitaires			
- Cheminements, logement témoins + son entretien & nettoyage			
- Tente ou éléments techniques première pierre/ gigot bitume			
???????????????			

2) OUVRAGES EXISTANTS ET AVOISINANTS

Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
2.1 État des lieux : un état des lieux, contradictoire huissier			
Le lot MECM installation de chantier sera destinataire de tous les documents en lien avec l'existant et avoisinants par le MOE, Concernant notamment pour exemple :			
- Occupation du domaine public ;			
- Les arrêtés de voirie ;			
- Circulations (voie publique, transport en commun, process privé, etc...) ;			
- Contraintes imposées par la collectivité, le service instructeur... ;			
- Les demandes vis-à-vis des voies SNCF (coût études ingénieur SNCF) ;			
- Le démontage des grues en station de sport d'hiver ;			
- Présence de réseaux aériens ou enterrés , en charge ou sous tension (gaz, électricité, carburant, etc.) ;			
- Présence d'autres réseaux de fluides (eau, process, gaz inerte, etc...)			
- Présence d'autres immeubles bâtis et infrastructures ;			
- Les demandes de RTE, ou EDF pour les lignes HT et BT ;			
- Pollutions des sols et/ou des ouvrages et/ou du site ;			
- Stabilité des ouvrages ou des sols, ou talus... ;			
- Les incidences des diagnostics amiante plomb versé au PGC ;			
- Les demandes de la DGAC en couloir aériens vis-à-vis des grues à tour et grues mobiles ;			
- Les demandes de la DGAC vis-à-vis des survols des hélicoptères en proximité des hôpitaux en lien avec tout type de grues ;			

- Les plans d’installation de chantier en période gros-œuvre puis CES;			
- Emprise chantier (projet de PIC- emprise de terrassement) ;			
- Infrastructures de chantier (VRD, aires de circulation, livraison, stockage) ;			
- Risque incendie.			
- Compris protection et conservation des ouvrages existants en service ou neutralisés tels que regards, caniveaux, élément de visite de la nappe phréatique.			
- Y compris maintenance durant toute la durée du chantier.			
2.2 Étendue de la prestation :			
Protection des ouvrages existants aux abords du chantier.			
Ouvrages urbains demandes et autorisations administratives, dépose de ces ouvrages, mise en dépôt, remise en état pour repose ultérieure ou leur déplacement indications des S.T. Ville.			
2.3 Réseaux existants			
Protection ainsi que leur dévoiement			
- réseaux tiers, en service, dans l’emprise du chantier, et existants .			
Maintien en état fonctionnement sera assuré :			
- canalisations et réseaux publics / - caniveaux techniques existants			
Maîtres d’Œuvre, entreprises, salariés W réseaux : formation AIPR.			
3) DESCRIPTION DES OUVRAGES			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
Démarches administratives à effectuer auprès des concessionnaires, des services techniques, administratifs, et des pompiers concernant les travaux de branchements de chantier, l'eau, l'électricité, le téléphone, l'évacuation des eaux usées, les travaux de voirie.			
l’Entrepreneur lot MECM dimensionnera ces installations de chantier pour ...personnes en effectif moyen et ...personnes /effectif de pointe.			
Protection suite présence de platanes soumis à procédure de prophylaxie s/ le chancre coloré infestant les platanes d’ANNECY			
Les lots Désamiantage des Marchés ...etdisposeront propres installations lors des travaux de retrait de l’Amiante.			
4) NOTICE ORGANISATION CHANTIER (N.O.C)			
Reprise prescriptions particulières Notice d’Organisation Chantier			
5) SIGNALISATION DE CHANTIER			
Plan de signalisation pour notamment			
- dévoiement des voies bus SIBRA et vélos			
- signalisation de nuit pour des travaux temporaires			
- signalisation avec alternat			
Panneau d’affichage du permis de construire			
Le présent corps d’état aura à sa charge :			
Panneaux de chantier réglementaires indiquant : entreprises principales			
Variante : apparaîtront sur un autre panneau les sous-traitants agréés par le MOA			

La déclaration préalable fournie et signée par le MOA			
La signalisation provisoire réglementaire des services police / voirie			
Signalétique réglementaire (Chantier interdit au public, etc....)			
Prévoir panneau de chantier par zone de chantier			
6) VOIES DE CIRCULATION CHANTIER PIÉTONS			
Aménagement voies de circulations piétons du chantier drainée . recevra soit une grave ciment, soit une émulsion, soit un enrobé de récupération de granulats à chaud ou neuf à froid.			
Peinture de signalisation provisoire piétons			
7) AIRES DE LAVAGE CAMIONS (boues et toupies béton)			
- Aires de lavages camions bétonnée étanche, compris :			
· Bacs de rétention pour nettoyage roues de camions et toupies béton,·			
- Nettoyage de la voirie publique avec balayeuse ou équivalent			
8) AIRE DE STOCKAGE DÉCHETS			
Réalisation, aire de stockage déchets.	MOA		
Bennes seront semi enterrées			
Prévoir engins mécaniques : chariot élévateur avec bennes retournées			
Variante : benne à ouvertures latérales			
Prévoir petites bennes chantier type SECATOL ou équivalent			
Chaînes crochets bennes ; levage interdit avec chaînes			
Éléments visite de l'éventuelle nappe phréatique en protection collective.			
9) CLÔTURES			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
Clôtures de chantier, pleines et métalliques de 2.50m de haut, portails et portillons de chantier et de la base vie . Compris portails à 2 vantaux avec ferme-portes et serrures avec digicode mécanique et portes à un vantail avec équipements dito et avec en complément un anti panique Socles de stabilisation au sol ou fixation à la demande de la maîtrise d'œuvre implantés uniquement côté intérieur et non côté public. Ils sont conçus de manière à être non renversables.			
Maintenance ouverture/ fermetures journalières (5 jours)			
Procédés d'interdiction d'accès aux personnes non autorisées			
Variante : filets hauts p/ interdire objet, matériaux ou matériels,			
Nota : en cas de trémie importante derrière la palissade celle-ci sera reprise par un contreventement et contre poids pour éviter une poussée et un trisque de chute du public ou de salariés (exemple proximité évacuation public ERP, établissements scolaires, centre commercial) .			
10) CANTONNEMENTS			
Ces installations seront réalisées, y compris la viabilité, conformément au code du travail et aux normes d'hygiène et de sécurité.			

Adaptation du site mise en place bungalows et remise en état			
Chantiers d'une durée supérieure à 4 mois, pour les chantiers d'une durée inférieure à 4 mois,			
L'utilisation de WC public par l'ensemble des salariés du chantier ne pourra être une solution mise en œuvre.			
L'ensemble sera dimensionné sur la base des dispositions réglementaires, et suivant la Note « Organisation Générale et Installations de Chantier » du présent Projet.			
En mesure conservatoire sont prévus :			
- Au total m² de bungalows Base Vie dontm² pour la Maîtrise d'Ouvrage – Direction de Travaux – OPC - Maîtrise d'œuvre d'exécution.			
- VARIANTE sanitaires complémentaires dans les zones de travaux un tous les 3 niveaux. La vaisselle à prévoir lot plomberie (WC, lave mains)			
<u>Dimensionnement des Installations de chantier – Bungalows Base vie .</u> Ordonnées : différents ouvrages à réaliser Abscisse : un calendrier exécution mois par mois	Selon lots donnés au marché et à l'opération		

LOT TCE	Janv.	Fév	Mars	Avrl	Mai	Juin	Juult	Aout	Sept	Octb	Nov	Déc.
Terrassement												
Voiries réseaux divers												
Gros-œuvre												
Electricité												
Plomberie												
Charpente couverture												
Étanchéité												
Menuiserie extérieure												
Plâtrerie												
Carrelage												
Menuiserie intérieure												
Peinture												
Revêtements sols souples												
Parquet												
Plomberie appareillage												
Chauffage												
Équipements électrique												
Balcons séparés												
Façades isolation												
Façades bois												
Façades ITE/ RPE												
Espaces verts												
Voiries définitives												
Sécurité incendie												
Travaux en sous-sol												
Serrurerie												

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En conclusion les hypothèses de la Maîtrise d’œuvre sont les suivantes :

- Bloc entreprise : ... bungalows maximums soit ...m² répartis sur 2 étages avec circulation et escalier
- Bloc Maîtrise :bungalows maximums soitm² répartis sur 2 étages avec circulation et escalier

10) suite CANTONNEMENTS			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
Superposition des bungalows/ accès par escaliers, circulation + protections collectives intégrées passerelles. (Note de calcul à prévoir)			
Code travail : Concevoir ou implanter le cantonnement afin que les sanitaires, les vestiaires et le réfectoire soient reliés entre eux par l'intermédiaire d'un sas.			
Les autres CES remettront leurs besoins en containers ou équivalent au moment de l’inspection commune réalisée par le CSPS et celle-ci sera remise pour information au présent lot MECM.			
Les bungalows recevront sur leur toiture des garde-corps afin d’éviter des chutes de hauteur lors des entretiens et la maintenance du matériel techniques s’y trouvant			
Les bungalows seront équipés (lors de l’installation, et du repliement) de sangles dormantes pour éviter de travailler en hauteur.			
Descriptions	Unité	Prix Unitaire	Total
10.1 Bungalows maîtrise			
10.1.1 Un local informatique d’environ 3x4m			
10.1.2 Salle de réunion (avec ou sans CISCCT) :			
10.1.2 Salle de réunion (avec ou sans CISCCT) (suite)			
10.1.3 Bureau Maîtrise d’œuvre / Surveillance Travaux :			
10.1.5 Bureau Maîtrise d’Œuvre Exécution ou OPC :			
10.1.5 Bureau Maîtrise d’Œuvre Exécution ou OPC : (suite)			
- 10.1.6 Bureau MOA/CSPS “passants” :			
1 lave-bottes à définir			
1 machine à café à définir			
Nombre d’extincteurs			
10.2 Bungalows entreprises et cantonnement de chantier			
10.2.1 Généralités pour chantier plus de 4 mois			
<i>Outre les obligations réglementaires de base, les cantonnements de ces chantiers doivent répondre aux exigences particulières posées par le Code du travail.</i>			
Généralités pour chantier plus de 4 mois			
Les vestiaires et les lavabos, lorsqu’ils sont situés dans locaux séparés, doivent par ailleurs communiquer entre eux sans passer par l’extérieur ni par les lieux de travail et de stockage. (Code travail : R4228-2)			
Nettoyage journaliers des réfectoires si plus de 25 salariés (exemple 2 grues en même temps avec CES incorporations)			
10.2.2 Autres généralités			
Prévoir les bungalows bureaux pour chaque entreprise			

<p><u>10.2.3 Cantonnements</u></p>			
<p><u>Locaux</u> Pour réaliser une telle installation, privilégier la mise en place de blocs vestiaires, sanitaires et réfectoires reliés entre eux par un sas clos et chauffé pendant la saison froide. Le cantonnement en sous-sol n'est toléré qu'à défaut d'autre solution. En complément de l'aération, de l'éclairage, du chauffage et des dispositifs pour lutter contre l'incendie, mettre en place une alimentation électrique de secours et un éclairage de sécurité.</p>			
<p><u>Communication entre les locaux du cantonnement</u> La communication entre les différents locaux du cantonnement doit pouvoir s'effectuer sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur.</p>			
<p><u>Accès au cantonnement</u> Aménager une voie reliant les locaux vestiaire, réfectoire et sanitaire à la voie publique afin que les salariés puissent accéder à ces locaux en chaussures de ville. Séparer la circulation des personnes de celle des engins par un obstacle rigide tout le long du trajet. Maintenir cette voie de circulation constamment dégagée de tout dépôt de matériels ou de matériaux.</p>			
<p><u>Circulation entre le cantonnement et les parties du chantier en cours de travaux</u> Aménager une voie dégagée de tout obstacle afin que les salariés accèdent à leurs postes de travail à partir des locaux vestiaire, réfectoire et sanitaire. Aménager un accès couvert au droit du bâtiment pour protéger les salariés contre le risque lié à la chute de matériaux. Séparer la circulation des personnes de celle des engins par un obstacle rigide tout le long du trajet.</p>			
<p><u>Extincteur</u> Afin de lutter avec efficacité contre un début d'incendie, placer un extincteur à proximité de la porte d'entrée de chaque local. Installer, au minimum, un extincteur pour chaque tranche de 200 m² de plancher par local ou pour chaque niveau. Les extincteurs doivent être vérifiés périodiquement au moins chaque année et après chaque utilisation même partielle afin de s'assurer qu'il est en état de fonctionner. Faire inscrire la date de vérification sur l'étiquette prévue à cet effet</p>			
<p><u>Nettoyage</u> Nettoyer le cantonnement après chaque repas, et au moins une fois par jour. Mettre les résidus putrescibles dans des récipients hermétiquement clos.</p>			
<p><u>Évacuation</u> Chaque local du cantonnement (pièces, couloirs, porte d'entrée principale) doit être desservi par des dégagements en nombre et en largeur suffisants. A savoir : - un dégagement de 0.80 m de largeur pour moins de 21 personnes. - un dégagement de 1.50 m de largeur pour 21 à 100 personnes. - deux dégagements de 2.00 m de largeur totale pour 101 à 300 personnes. - etc.. La largeur de tout dégagement ne doit pas être inférieure à 0.80 m. Les portes des dégagements doivent pouvoir s'ouvrir, par une manœuvre simple, dans le sens de la sortie dès que le nombre d'occupants excède 50 personnes</p>			
<p>Compris postes de travail équipés · <u>Armoire à pharmacie de chantier</u> garnie de première urgence, et comprenant armoire métallique fermant à clé et complètement équipée ; (Les recharges des équipements seront de même à prendre en charge ou pris en charge par les entreprises ?)</p>			
<p><u>Armoire ou boîte à pharmacie et approvisionnement</u> Approvisionner le chantier en produits pharmaceutiques et objets de pansement destinés à assurer les premiers soins en cas d'accident.</p>			
<p><u>10.2.4 Réfectoire</u> <u>Local réfectoire</u> · 1.50m² par personne ● VMC renouvellement air débit... ? ● 1 extincteur ● Poubelles hermétiquement closes</p>			

<p><u>10.2.5 Vestiaires</u></p> <p>Local vestiaire Mettre à la disposition des salariés un local à usage de vestiaire, de dimensions suffisantes eu égard au nombre d'occupants, convenablement aéré, éclairé, comportant une isolation thermique en matériaux non inflammables, chauffé pendant la saison froide et maintenu en état constant de propreté. Ne pas entreposer de matériaux ou matériels dans le local vestiaire.</p> <p>Armoires vestiaires à double compartiment Installer dans le vestiaire, en nombre suffisant par rapport à l'effectif du chantier, des armoires individuelles, à double compartiment, en métal ou tout autre matériau possédant des qualités analogues (inflammable et lavable).</p> <p>Extincteur Placer à proximité de la porte d'entrée un extincteur permettant de lutter avec efficacité contre un début d'incendie. Cet extincteur doit être vérifié périodiquement de façon à s'assurer qu'il est en état de fonctionner.</p> <p>Sièges Installer dans le vestiaire des sièges tels que des bancs.</p> <p>Vestiaires 1.25m² par personne</p> <ul style="list-style-type: none"> · Eclairage, chauffage, ventilation naturelle du local · Armoires avec casiers vestiaires, séparés et cadenassés en nombre suffisant · Bancs, sièges et portes manteaux en nombre suffisant · Pour cette zone prévoir de différencier les vestiaires hommes des vestiaires femmes <ul style="list-style-type: none"> ● VMC renouvellement air débit...? ● 1 extincteur - 1 armoire séchante collective (intempéries, froid, gel, pluie...) 			
<p><u>10.2.6 Sanitaires de chantier</u></p>			
<p>Entreprise dotée personnel féminin sur le lieu de travail (chantier, atelier), l'employeur prévoit des WC et vestiaires séparés hommes/femmes.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> · Eclairage, ECS et évacuation, ventilation naturelle des locaux · Compris WC, abattants, urinoirs, lavabos, douches destinées au personnel de chantier et dimensionné suivant réglementation en vigueur 			
<p>A) Gros-œuvre :</p> <p>Lavabos Installer des lavabos alimentés en eau courante potable à température réglable dans un local clos et couvert à raison d'un orifice pour cinq personnes au plus. Mettre à la disposition des salariés du savon et un moyen d'essuyage ou de séchage.</p> <p>Eau à température réglable L'alimentation en eau à température réglable du sanitaire doit être assurée de préférence à l'aide d'un chauffe-eau instantané de puissance adaptée à l'usage d'une douche. A défaut, prévoir un ballon à accumulation d'une capacité de 150 litres et au moins 10 litres par salarié.</p> <p>Douche Mettre à disposition des salariés, à raison d'une cabine pour 8 salariés, des douches équipées de rideaux et de patères, alimentées en eau courante à température réglable dans un local clos, couvert, chauffé, convenablement aéré et éclairé, permettant un nettoyage et une désinfection efficace au moins une fois par jour et maintenu en état constant de propreté.</p>			
<p>B) Second œuvre :</p> <p>Lavabos Installer des lavabos à eau courante potable dans un local clos et couvert à raison d'un orifice pour cinq personnes au plus.</p> <p>Cabinets d'aisances Le chantier doit comporter des cabinets d'aisances à raison d'un cabinet et d'un urinoir (ou deux cabinets) pour 20 personnes au plus. Un cabinet au moins doit comporter ou avoir à proximité immédiate un poste d'eau.</p>			

<p>Les cabinets d'aisances doivent être construits en matériaux résistants imperméables et être équipés d'une chasse d'eau et pourvus de papier hygiénique. Ils doivent être couverts, éclairés, aérés, convenablement chauffés en saison froide et équipés d'une porte pleine ouvrant vers l'extérieur et munie d'un dispositif intérieur de fermeture décondamnable par l'extérieur. L'ensemble doit être nettoyé au moins une fois par jour. La cuvette doit être aseptisée après chaque usage ou constituée d'un modèle à la turque.</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • 1 WC et 1 urinoir pour 20 personnes • 1 lavabo pour 10 personnes ; • 1 douche pour 8 personnes pour les travaux insalubres ou salissants • Compris accessoires et consommables, (savon à bille, essuie mains sur rouleau ou sèche mains rapides, miroiterie et plans de toilette • Pour cette zone prévoir de différencier les sanitaires hommes des sanitaires femmes • VMC renouvellement air débit... ? • 1 Extincteur • 			
<p>Douches personnel masculin</p>			
<p>Sanitaires et douches pour personnel féminin</p>			
<p><u>ARTICLE R4228-20</u> Les vestiaires collectifs et les lavabos sont installés dans un local spécial de surface convenable, isolé des locaux de travail et de stockage et placé à proximité du passage des travailleurs. Lorsque les vestiaires et les lavabos sont installés dans des locaux séparés, la communication entre ceux-ci doit pouvoir s'effectuer sans traverser les locaux de travail ou de stockage et sans passer par l'extérieur. Pour les travailleurs qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail.</p>			
<p><u>10.2.7 Bungalows à usage de magasin</u></p>			
<p>Suivant nécessité de stockage des matériels et matériaux :</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Machines à café (nombre...) ou distributeur 			
<ul style="list-style-type: none"> • Lave bottes 			
<ul style="list-style-type: none"> • Distributeur eau fraîche 			
<ul style="list-style-type: none"> • 			
<p><u>10.2.8 Sanitaires provisoires en étages des bâtiments</u></p>			
<p>Sanitaires complémentaires zones de travaux un tous les 3 niveaux en fonction du phasage travaux.</p>			
<p><u>10.2.9 Structure, cheminements, escaliers, passerelles, CF, éclairage, chauffage, PC, fluides, réseaux, nettoyage , nettoyage COVID, repliement</u></p>			
<p>L'Entrepreneur devra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de la structure porteuse des bungalows comprenant contreventements ; - La mise en place des balustrades de protection collectives du cheminement des piétons ; - La mise en place des escaliers d'accès aux bungalows. - Le traitement coupe-feu des planchers, tel que prévu par la réglementation, lors de l'adjonction du dernier niveau de bungalow ; - L'éclairage de confort et sécurité tel que prévu par la réglementation ; - Le chauffage par convecteur électrique ; - Les prises de courants en nombre suffisant ; 			

<ul style="list-style-type: none"> - Raccordements de tous les fluides aux réseaux (voir chapitre correspondant dans le présent document) ; - L'entretien et la maintenance de ces cantonnements durant toute la durée du chantier compris consommations et consommables ; - Le nettoyage quotidien de l'ensemble des bungalows Maîtrise et Entreprises - La dépose et l'évacuation de l'ensemble de ces bungalows en fin de chantier et la remise en état des existants. 			
<p>Nota : Les bungalows liés aux travaux de désamiantage (vestiaires, douches particulières...) sont hors présent corps d'état, ils sont à la charge du ou des entrepreneurs responsables du désamiante ; des Marchés xx et xx</p>			
<p><u>Circulations entre cantonnement et les parties du chantier en cours de travaux :</u> Aménager une voie dégagée de tout obstacle afin que les salariés accèdent à leurs postes de travail à partir des locaux vestiaire, réfectoire et sanitaire.</p>			
<p>Séparer la circulation des personnes de celle des engins par un obstacle rigide tout le long du trajet. (Type G.B.A , ou acier galva ou équivalent en terme de protection de renversement piétons)</p>			
<p>Aménager un accès couvert au droit du bâtiment pour protéger les salariés contre le risque lié à la chute de matériaux. (Lot gros œuvre)</p>			
<p><u>10.2.10 CHANTIER DE COURTE DURÉE</u></p>			
<p><u>Généralités pour chantier inférieur à 4 mois</u></p>			
<p><u>Local et aménagement</u> Mettre à la disposition des salariés au minimum un local à usage de vestiaire-réfectoire de dimensions suffisantes eu égard au nombre d'occupants, convenablement aéré, éclairé, comportant une isolation thermique en matériaux non inflammables et chauffé pendant la saison froide et maintenu en état constant de propreté. Ne pas entreposer de matériaux ou matériels dans le local. Installer dans ce local, en nombre suffisant : - des armoires individuelles, à double compartiment, en métal ou tout autre matériau possédant des qualités analogues (inflammable et lavable), - des sièges et une table recouverte d'un matériau imperméable facilement lavable et comportant un espace d'au moins 65 cm par place. Munir le réfectoire d'un moyen de conservation et de réfrigération des aliments. Mettre en place une installation permettant de réchauffer les plats. Nettoyer le local au moins une fois par jour. Mettre les résidus putrescibles dans des récipients hermétiquement clos.</p>			
<p>Entreprise dotée de personnel féminin sur le lieu de travail (chantier, atelier), l'employeur doit prévoir des WC et vestiaires séparés hommes/femmes.</p>			
<p><u>1.2.9 Aménagement local existant</u></p>			
<p><u>Variante fin de chantier</u></p>			
<p><u>AMÉNAGEMENT VESTIAIRE-REFECTOIRE –</u></p>			
<p><u>ACCES AU CANTONNEMENT - DÉLAI : 48 HEURES</u> Aménager une voie reliant les locaux vestiaire, réfectoire et sanitaire à la voie publique afin que les salariés puissent accéder à ces locaux en chaussures de ville.</p>			
<p><u>INSTALLATIONS SANITAIRES – second œuvre</u></p>			
<p><u>Lavabos</u> Installer des lavabos à eau courante potable dans un local clos et couvert à raison d'un orifice pour cinq personnes au plus ;</p>			
<p><u>Cabinets d'aisances</u> Le chantier doit comporter des cabinets d'aisances à raison d'un cabinet et d'un urinoir (ou deux cabinets) pour 20 personnes au plus. Un cabinet au moins doit comporter ou avoir à proximité immédiate un poste d'eau. L'ensemble doit être nettoyé au moins une fois par jour. La cuvette doit être aseptisée après chaque usage ou constituée d'un modèle à la turque.</p>			
<p>Entreprise dotée de personnel féminin sur le lieu de travail (chantier, atelier), l'employeur doit prévoir des WC et vestiaires séparés hommes/femmes.</p>			

11) - BRANCHEMENTS ET EVACUATIONS DE CHANTIER			
11.1 Raccordement aux réseaux publics			
Branchements de chantier à partir de points de livraison existants/ amenée de l'eau et de l'énergie ainsi que des branchements des réseaux divers (EDF, eau potable, téléphone...)			
En mesure conservatoire : - Alimentations et évacuation tous fluides pour la base vie : depuis la Ruesur le réseau Ville - Alimentation électrique pour la zone chantier..... : depuis le poste de distribution au droit du XXX?			
Réseaux devront en priorité enterrés avec fourreaux et grillage avertisseur.			
VARIANTE ? - Alimentation électrique pour la zone chantier : depuis un bâtiment existant Rue de (En sous-sol ?)			
Zones de chantier XX-XX et XX-XX (points cardinaux) les alimentations et évacuations en fluides autres seront reprises sur le réseau public.			
11.2 Réseaux électricité éclairage			
Ce lot pourra être sous-traité			
Le présent corps d'état assurera ou fera assurer, par l'intermédiaire d'un ingénieur ayant les compétences requises, (BET électricité ayant déjà réalisé ce genre d'étude) l'étude complète des installations force, lumière et éclairage de sécurité du chantier et de la base vie à partir des armoires existantes sur le site. Un plan d'installation électrique de chantier sera présenté par le Présent corps d'état.			
L'éclairage et le courant force seront distribués par des lignes séparées installées par le présent corps d'état.			
Les extrémités de câbles devront posséder une isolation à l'endroit de la jonction aux appareils. Aucune alimentation ne sera faite ailleurs que depuis les armoires électriques conçues à cet effet et protégées par des différentiels de départ.			
Les armoires électriques existantes seront prises en compte par l'Entrepreneur comme départ des installations. Le présent corps d'état doit donc le raccordement provisoire du chantier à ces réseaux existants.			
Le présent corps d'état fournira et mettra en place l'éclairage de la base vie et du chantier pour : - L'éclairage de sécurité suivant réglementation en vigueur. - L'éclairage de confort en intérieur de base vie : · Eclairage à détection de présence pour les vestiaires et réfectoires Entreprises, · Eclairage par installation de type LEDS (éviter tube T5 à ballast électronique) pour l'ensemble des cantonnements, - L'éclairage extérieur nécessaire au cheminement du personnel de chantier, suivant nécessité, · Au moyen de candélabres d'éclairage extérieur posés sur support béton provisoire, l'éclairage extérieur de la base vie et toutes les zones de cheminement (complémentaires aux existants). - L'éclairage de chantier, suivant nécessité.			
-Les prises de courants en nombre suffisant y compris 380 volts pour machines avec PC adéquat de type...			
- La mise en place et le raccordement des tableaux de chantier standard, comprenant les protections différentielles, coupure d'urgence et support tubulaire métallique et équipements.			
- La mise en place, l'équipement et le raccordement des réseaux et armoires destinées aux bungalows de la base vie ;			
- La mise en place, l'équipement et le raccordement de l'éclairage de toutes les zones pour l'ensemble de la zone travaux ;			
- La mise en place, l'équipement et le raccordement du réseau téléphone + ADSL à mettre en place dans les cantonnements			
- La mise en place, l'équipement et le raccordement de la détection incendie à mettre en place dans les cantonnements			

- L'entretien et la maintenance de ces installations, durant toute la durée du chantier. Le relevé mensuel des comptages et sous-comptages pour transmission à la MOE, y compris fourniture et pose de sous-comptages supplémentaires si nécessaires ;			
Les compléments, adaptations et modifications, tant que de besoin jusqu'à la réception des travaux ;			
11.2 Réseaux d'eau			
Prévoir réseau d'E.F de chantier à partir des regards existants sur le site.			
Canalisations, compteurs seront hors gel, et au niveau regard branchement.			
L'installation comportera :			
- Départ alimentation A.E.P avec sous comptage;			
- Circuits de distribution de tous les cantonnements ;			
- Point de puisage pour le chantier (nombre: XXXX) y/cp centrale à béton			
- Point de puisage extérieur pour postes de lavage ;			
- Coffret programmant la coupure automatique et générale de l'alimentation en eau du chantier pendant les heures fermées,			
L'Entrepreneur devra également la mise en place :			
- Raccordement des réseaux eau, y/cp eau potable, destinés aux bungalows.			
- L'adaptation, si nécessaire, du réseau eau destiné aux postes de lavage.			
- Raccordement des réseaux eau et points puisage, avec robinet nez fileté et réceptacle ;			
L'entretien et la maintenance de ces installations, durant toute la durée du chantier. Le relevé mensuel des comptages et sous-comptages pour transmission à la MOE, y compris fourniture et VARIANTE pose de sous-comptages supplémentaires si nécessaires ; (exemple si plusieurs gros œuvre)			
11.3 Assainissement EU EV autonome			
Prévoira raccordement réseaux EU/EV raccordés réseau d'assainissement			
Prévoira fonctionnement autonome réseaux EU/EV ne pouvant être raccordés sur un réseau d'assainissement existant. L'entretien, vidange et la maintenance de ces installations.			
11.4 Consommations			
Convention gestion de compte prorata. L'entreprise GO + lot MEMC proposera cette convention p/ consommations d'électricité, eau, téléphone, ... p/ remboursement p/ lots concernés au prorata de leurs mains d'œuvre ou de leurs marchés			
12) PROPRETÉ DU CHANTIER			
12.1 Gestion des déchets sur le chantier			
Gestion de bennes seront à la charge du présent corps d'état.			
Les bennes serviront à l'évacuation des gravois des entreprises tous CES et de tous les marchés			
Prévoir P au minimum trois sortes de bennes, définies Charte de Chantier vert.			
Déchets jusqu'aux bennes sera organisé et suivi par le Présent corps d'état			
Un certain nombre d'options logistiques devra être proposé à l'OPC, et CSPS.			
Tri des déchets n'est pas autorisé que dans l'enceinte de la base vie,			
Les bennes collectives recevront signalétique indiquée ds Charte Chantier Vert.			
Une personne qualifiée pour suivre, contrôler, organiser le tri des déchets et gérer la mise en place des bennes et leur chargement.			
Le présent corps d'état aura à sa charge :			
Les travaux préalables s/ voirie, protections et plaques de répartition			

Des bennes collectives adaptées au tri sélectif pour toute la durée du chantier. Gestion des containers adaptés au tri sélectif pour toute la durée du chantier ;			
La mise en place, modifications et maintenance des panneaux de signalétique Chantier à faibles nuisances à placer sur chaque benne collective ; Modifications et maintenance signalétique adhésive Chantier à faibles nuisances			
Gestion des containers p/ évacuation déchets cantonnements entreprises et de D.T			
Personnel de chantier destiné à l’acheminement des déchets jusqu’aux bennes			
Suivi des bordereaux de suivi des déchets, compris l’enlèvement quotidien en décharge			
Compris tous droits de décharge, évacuation en décharge et tous les frais de décharge.			
12.3 Nettoyages de chantier			
Les entreprises de cette opération devront nettoyer leurs zones de travail d’une façon quotidienne			
Demande du MOE à L’entreprise qui devra intervenir en lieux et place afin d’obtenir : la tenue de parfaite propreté des extérieurs et abords de chantier.			
La tenue en état de parfaite propreté des circulations et cheminements de chantier intérieurs, comprenant un nettoyage quotidien si nécessaire.			
Le nettoyage quotidien des cantonnements Entreprises et Maîtrise			
Variante Le nettoyage de pré-réception, pour libéralisation des zones.			
13) GESTION DE CHANTIER			
13.1 Badges de chantier			
Badges visiteurs : à la charge du MOA			
Badges de chantier : A la charge des entreprises des différents marchés.			
13.2 Signalétique intérieure			
Assurer le maintien de la signalisation de chantier, permettant de repérer les circulations, niveaux, locaux, etc...			
Une signalisation extérieure pour faciliter l'approche des fournisseurs.			
Les plans seront soumis à l'accord de la MOE exécution et du CSPS.			
Cette signalisation sera évolutive en fonction de l’avancement du chantier.			
Le présent corps d’état aura à sa charge :			
- l’ensemble de la signalétique du chantier et comprenant, notamment : - fléchage et indication des accès, sorties, sorties de secours, bureaux de direction, salle de réunion, sanitaires, vestiaires, réfectoires, magasins etc.			
Signalétique Chantier à faibles nuisances ;			
Y compris maintenance et adaptations durant toute la durée du chantier			
13.3 Agent d’accueil – trafic			
Agent de d’accueil - trafic organisation, contrôle entrées/sorties personnel, sera revêtu d’un uniforme de type gilet fluorescent orange)			
Gérer les accès au bâtiment, ouverture et fermeture accès personnel			
Ouverture et fermeture accès aux bungalows aux horaires d'ouvertures			
- Recueillir et tenir à jour les listes de personnels transmises par les E			
- L'agent de trafic vérifiera l’état des charges avant déchargement des approvisionnements lourds sur palettes			
13.4 Quai de déchargement			

Quai de déchargement de la longueur d'une remorque de semis Accéder facilement à la remorque pour décharger en sécurité.			
14) AUTRES FRAIS ÉQUIPEMENT DIRECTION – REPLIEMENT			
14.1 Équipements de direction			
Fourniture pour la direction de chantier et pour les visiteurs :			
- de bottes de chantier : ...unités			
- de casques de protection : ...unités et comprenant marquages nominatifs sur la partie frontale ;			
- de gilets de sécurité agréés : ... unités			
- de cirés : ... unités			
- de lampes de chantier de type projecteur portable rechargeable : 2 unités			
14.2 Repli en fin de chantier			
L'Entrepreneur prévoir le repli de l'installation de chantier compris :			
- La dépose et l'évacuation ensemble des équipements de la base vie			
- Dépose et évacuation des installations techniques et provisoires			
- La remise en état d'origine des zones de base vie.			
FIN DU DOCUMENT			